

FRENCH UNDERWATER FEDERATION -

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur :			Exerçant à :	
Rayez les me	entions inutiles*			
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* nº:	
	diplômé de méde	cine subaquatique*	autre*:	
Certifie avoir	examiné ce jour :			
NOM:		Prénom :		Né(e) le :
	oir constaté, sous ré décelable à la pratio	serve de l'exactitude de que :	ses déclarations, de c	ontre-indication
		paquatiques de loisir <mark>en</mark>	pratique, encadremen	t et enseignement (*)
Ou bien seule	ment (cocher) :	DE PLONGÉE EN SCAP	PHANDRE ALITONOME	
	□ DES ACTIVITÉS		TIANDRE AUTONOME	
		PROFONDEUR > 6 MET	RES	
	□ DES ACTIVITÉS	DE NAGE AVEC ACCES	SSOIRES	
(*) rayer évent	tuellement une des trois	s mentions si nécessaire		
	e les particularités s		ı certificat délivré par ι	re) : In médecin fédéral, du sport > 6 mètres en compétition
- Reprise de l'a	activité après acciden	t de plongée		
Pour la pratiqu	ue HANDISUB se réfé	erer au site : https://handis	sub.ffessm.fr	
d'œdème pulr Les préconis subaquatiques	monaire d'immersion d ations de la FFES s fédérales, la liste	ou d'un autre accident en SM relatives à l'examer	référence aux préconisa n médical préalable et les conseils relatifs au	à la pratique des activités ux restrictions de pratique son
NOMBRE DE	□ COCHÉE(S) (obliga	atoire) :		
annuellement pou Pour les autres dans et plus (quest En cas de modific En cas de pratique le CACI.	ur tous, <u>majeurs et mineurs</u> disciplines fédérales non tionnaire de santé pour les cation de l'état de santé ou ue compétitive, l'absence	à contraintes particulières, le mineurs). d'accident de plongée, la validit	CACI est obligatoire annuelle é de ce certificat est suspendu le en compétition de la discipli	ment pour les pratiquants âgés de 18
Fait à :		Date :		signature et cachet :



CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer si *	
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Péricardite et Myocardites * Traitement par anti arythmique* Traitement par béta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée	
Oto-Rhino- Laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétro- mastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse, tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne*	
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Vascularite pulmonaire Maladie bulleuse	Asthme* Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique ou pulmonaire Pneumopathie fibrosante*	
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie vitro- rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bétabloquant par voie locale*	
Neurologie	Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave* Maladie de Parkinson, maladie neurodégénérative* Sclérose en plaques* Accident vasculaire cérébral* Paralysie cérébrale* Épilepsie*	
Psychiatrie	Affection psychiatrique non stabilisée. Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, neuroleptique ou hypnogène* Alcoolisation aiguë, consommation de cannabis ou autres substances addictives Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité* Troubles du comportement alimentaire* Affections psychiatriques stabilisées*	
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'u bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophilie* Phlébite non explorée	
Gynécologie		Grossesse	
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiants	Diabète traité par insuline* Diabète traité par biquanides* Dystonie neurovégétative Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	
Dermatologie	Différentes affections peuvent entrainer des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire		
Gastro- entérologie		Manchon anti-reflux, chirurgie bariatrique Stomie	
	1	1	

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication. La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.

Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin spécifique tel que défini dans le règlement médical.

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.